

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 26 mars 2012

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN
MM. les conseillers Claude WEISS, Jacky JACOB, Mathieu DURINGER, Albert DUB, Michel ETTLINGER, Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL, Valentin GEBHARDT, Norbert PONTA, Marc KLEIN

Absent excusé : M. Charles MEHL qui donne procuration à Mme Brigitte BURGER
M. Jacky HARTSTREISEL

Absent non excusé : ./.

1-2-3-4 et 5) Adoption des comptes de gestion et administratif 2011 et du budget primitif 2012

Examinés dans le détail lors de la commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 12 mars 2012, les résultats 2011 et prévisions 2012 sont repris avant d'être soumis au vote de l'assemblée. Un nouveau projet budgétaire est ainsi soumis aux conseillers reprenant et ajustant les crédits en fonction des dernières notifications et informations.

Après avoir adopté le compte de gestion des percepteurs, Mme Gaby MICHEL dernièrement arrivée en novembre 2011 en remplacement de Mme Marie-Evelyne BARON et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède à l'élection d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif et sur proposition du Maire, désigne à cet effet, M. Christian RICHERT, 1er adjoint.

Le compte administratif dont la balance générale des résultats 2011 se présente comme suit est adopté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	807 074,53 €
Recettes de fonctionnement	1 379 778,78 €
Excédent de fonctionnement	572 704,25 €
Dépenses d'investissement	761 781,64 €
Recettes d'investissement	605 470,23 €
Déficit d'investissement	156 311,41 €
Excédent global de clôture	416 392,84 €

Les effets de la réforme de la loi de finances se précisent d'année en année. Malgré le paiement du FNGIR d'un montant de 144 055 €, comme annoncé, le dispositif mis en place, a permis de constater un produit encaissé 2011 (impôts locaux et dotations de l'Etat) de 600 724 € contre 596 163 € en 2010. Les prévisions de produits des différentes nouvelles impositions locales à percevoir par la commune en 2012, ont été communiquées comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 76 052 €
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 26 774 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 22 570 €

- Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 2 040 €.

Ces recettes viendront s'ajouter au produit des trois taxes locales (TH, TFB, TFNB), auquel on prélèvera ensuite le montant du FNGIR. Par contre l'Etat a déjà annoncé sa volonté de réduction des crédits alloués aux collectivités et le montant DGF notifié pour 2012 est de 180 226 € alors qu'il était de 210 000 € en 2011.

La seule solution pour la commune est d'ajuster sa politique sur l'effort fiscal afin de ne pas creuser encore plus le manque à gagner et ensuite se faire doublement pénaliser par l'Etat qui tient compte de cet effort pour justifier les montants alloués annuellement aux collectivités.

Cette situation a été largement commentée et expliquée lors de la réunion élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 30 janvier 2012 par M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire. Les graphiques comparant la situation de la commune à celles de la même strate démographique ne laissent aucun doute quant à la conduite à tenir. Aussi le budget proposé, s'inscrit-il dans une volonté d'ajustement progressif des taux, seule solution pérenne permettant à la commune de maintenir le niveau de recettes de ces dernières années et de faire face à ses nombreux engagements choisis ou imposés.

Il est donc proposé de revoir les taux à la hausse, proportionnellement pour les quatre taxes à 4%. Ils sont fixés comme suit :

T.H. : 14,14%	T.F.B. : 9,07%	T.F.N.B. : 40,18%	C.F.E. : 17,84%
---------------	----------------	-------------------	-----------------

Cette proposition est adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (M. KLEIN).

Le budget primitif 2012 présenté par le maire, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 402 350,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 335 762,00 €

Le budget primitif 2012 est adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. KLEIN), tenant compte d'une affectation de l'excédent de fonctionnement 2011, comme suit:

- Report à nouveau créditeur (au fonctionnement) : 416 392,25 €
- Affectation en réserves (à l'investissement) : 156 312,- €.

Les travaux de réfection des logements de la gendarmerie (612 540 €) ont démarré en début d'année, ceux des agrandissements des terrains de football seront achevés d'ici le mois de juin (17 700 €). Un emprunt d'équilibre de 300 000 € affecté aux travaux de la gendarmerie sera débloqué d'ici le mois d'avril, afin de renforcer la trésorerie pour les travaux de l'année en cours et d'anticiper les différents chantiers qui se profilent (extension du centre culturel avec nouveau local bibliothèque et mairie ?). Un premier budget de 46 620 € a été alloué à cet effet. Pour les travaux de réfection de la voirie et de l'éclairage public, un budget annuel respectif de 50 000 € a été reconduit. Les travaux d'aménagement d'un accès sécurisé à hauteur de l'exploitation URBAN est prévu pour un montant de 37 000 € ainsi qu'une prévision en vue de l'aménagement routier à la sortie Nord du village (RD32) pour un premier montant de 53 000 €.

6) Demandes de subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 324,- € à l'école maternelle de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire,

dont la date et le lieu ne sont pas arrêtés et à laquelle devraient participer 54 élèves environ,

- d'attribuer une subvention de 576,- € à l'école primaire de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire, dont la date et le lieu restent à fixer et à laquelle devraient participer 96 élèves environ.

Adopté à l'unanimité

7) Avis sur le projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie de l'Alsace

L'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 », prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie. Celui-ci présente et analyse la situation régionale dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie et les perspectives de leur évolution aux horizons 2020 et 2050. Outre la mise à disposition du public, il est soumis à l'avis de divers organismes et notamment des collectivités.

M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire rappelle qu'il s'agit là d'un sujet important qui doit nous interpeller, puisqu'à l'échelle de la planète d'ici 2050, notre mode de consommation doit être sérieusement revu à la baisse compte tenu de l'arrivée de pays émergents. Il est de notre devoir de montrer l'exemple, sans pour autant promettre à ces pays qu'ils sont en droit d'atteindre les niveaux des actuels pays développés, pour permettre de valider le facteur 4 de réduction de production de gaz à effet de serre. Dans ce domaine l'Alsace a déjà fait un effort considérable puisqu'elle se situe au niveau du facteur 2, d'où la raison par le biais du Grenelle de l'Environnement de contraindre les régions à adopter un plan de schéma régional. Ce travail a débuté en 2010 pour aboutir à l'été 2012. Il se présente en trois volets :

- 1) l'état des lieux
- 2) les orientations
- 3) l'enjeu du schéma régional éolien.

Après avoir entendu ces propos, le Conseil Municipal est d'avis de se prononcer en faveur du projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie d'Alsace.

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (M. KLEIN)

8) Travaux de voirie rue des Pierres – rue des Vergers – Demande de subvention

Les travaux de voirie dans la rue des Pierres et la rue des Vergers chiffrés à 22 000 € TTC sont susceptibles de bénéficier d'une aide départementale à hauteur du taux modulé pour l'aménagement de la voirie communale, soit environ 5 441 €.

Le dossier réglementaire à déposer au Conseil Général doit être accompagné, outre des pièces justificatives (plans et devis), d'une délibération du Conseil sollicitant la subvention.

Les travaux consistent à renouveler les enrobés de la bande roulement sur les tronçons les plus abimés et à en profiter pour redresser les quelques mètres de bordures affaissées. Quelques enrobés seront également repris sur les aires de trottoirs.

Un montant global de 50 000 € a été inscrit au budget primitif 2012. Le Conseil Municipal décide de valider ce premier projet et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Général du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

9) Achat de terrain « Sitt »

En vue de faire avancer le dossier, il est proposé que la commune achète le terrain situé dans le périmètre d'extension de la zone Est, appartenant à Mme ANTONI pour pouvoir le revendre dans la foulée au Cabinet JC SCHMITT, au prix annoncé lors de la dernière rencontre avec les propriétaires, soit 3 300 € l'are. La surface du terrain est de 576 m².

Mme le Maire précise qu'à ce jour, deux propriétaires n'ont pas signé de promesse de vente dont les époux ANTONI qui ne veulent plus traiter directement avec le Cabinet JC SCHMITT. Trois possibilités restent alors envisageables. Soit les époux ANTONI englobe cette parcelle dans leur projet de règlement de succession, sachant que les héritiers ne seront plus forcément vendeurs, soit ils la vendent à M. Marc BERNHARDT, garagiste, qui verrait dans cette acquisition un moyen pour faire aboutir son projet d'implantation dont l'échéance semble être juillet 2013 mais qui obligerait la commune à préempter, soit la commune l'achète directement.

C'est cette dernière solution qui est mise aux voix et adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (M. RICHERT).

10) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché pour les travaux d'aménagement d'un accès sécurisé sur la RD 421 pour une sortie d'exploitation, pour un montant de 34 672,04 € TTC avec l'entreprise ADAM TP de BOUXWILLER (Bas-Rhin) ;
 - un marché pour les travaux en moins de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim – lot N°4 – Sanitaire, pour un montant de -1 486,75 € HT avec l'entreprise ENERGIE ET TECHNIQUE de HOCHFELDEN (Bas-Rhin);
 - un marché pour les travaux supplémentaires de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim – lot N°3 – Electricité, pour un montant de 1 170,- € HT avec l'entreprise KLEIN ELECTRICITE de SCHWINDRATZHEIM;
- Après l'installation du défibrillateur, une démonstration d'utilisation du matériel sera organisée à l'intention du Conseil Municipal et des représentants des associations ayant soutenu financièrement la commune dans cette acquisition ;
- Mme le Maire tient à préciser que le refus suite à la demande de construction d'un logement de fonction dans le cadre de la sortie d'exploitation URBAN ne relève pas d'une appréciation communale mais bien des services agricoles compétents, consultés en la matière, qui estiment que pour un tel logement, une surface de 300 m² est quelque peu démesurée;
- Comme indiqué dans le cadre de la préparation budgétaire , un emprunt de 300 000 € affecté aux travaux de réhabilitation des logements collectifs de la

gendarmerie a été finalisé après une âpre concurrence entre deux établissements bancaires qui a permis à la commune de conclure cet emprunt au taux fixe de 4,75%, proposé à 5,15 % initialement. C'est la CCM la VALLEE qui a finalement été retenue. Sur les quatre banques consultées, deux ont d'emblée annoncé qu'elles renoncent pour l'instant à prêter de l'argent aux collectivités.

- Mme le Maire propose au Conseil de visiter le résultat des travaux de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie, le samedi matin 28 avril par exemple, puisque les travaux dans la première aile sont pratiquement achevés et que sous peu la gendarmerie permettra à quatre familles d'intégrer les logements remis à neuf ;
- M. GROSS Jean-Nicolas, Adjoint au Maire fait le point sur la situation des terrains de football à la sortie de l'hiver. Le terrain d'entraînement dont le sol est plus pauvre a manqué d'eau et ne permettait pas d'y jouer dans de bonnes conditions à la reprise. Les décisions de match sont prises au fur et à mesure de la météo. Le redémarrage pour la dernière phase des travaux est prévu dès la semaine prochaine. Deux propositions ont été faites par l'entreprise ISS. Soit terminer les travaux et le traitement dans la foulée et réceptionner les terrains en l'état, soit étaler les travaux par un traitement plus long jusqu'en juin, permettant d'optimiser les résultats. C'est cette solution qui semble être privilégiée et qui sera proposée aux responsables du club, tout en restant dans les limites du budget annoncé.

Mme le Maire fait allusion à la demande d'une subvention du secrétaire du club auprès de Mme KELLER, Sénatrice qui a promis une aide au titre de l'enveloppe parlementaire de 3 000 € au club, adressant un courrier à la commune en ce sens mais demandant au club de lui fournir les pièces justificatives alors que celui-ci n'est pas maître d'ouvrage. Cette démarche avait été répétée auprès de deux autres élus sénateur et député qui n'ont pas donné suite à la demande. Quelle que soit l'issue de ce dossier, il en sera tenu compte lors du décompte final si cette subvention devait ramener à moins de 20% la participation du club au financement de l'opération.

Séance close à 22h00.